

SOUTHERN AFRICA LITIGATION CENTRE

03 juillet 2020

Rapporteur spécial du Conseil de l'homme sur l'indépendance des juges et des avocats,
M. Diego Garcia-Sayan
c/o Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de
l'homme du Haut Commissariat des Nations Unies à Genève 8-14 Avenue de la Paix 1211
Genève 10 Switzerland
Fax: +41 22 917 9006

E-mail : SRindependenceJL@ohchr.org

Re: Ciblage et meurtre du juge Raphael Yanyi Ovungu

Monsieur Garcia-Sayan,

Nous avons l'honneur de vous écrire cette lettre en votre qualité de Rapporteur spécial sur l'indépendance des juges et des avocats.

En effet, les organisations signataires de cette lettre sont préoccupées par le ciblage et l'assassinat du juge Raphael Yanyi Ovungu, membre de la magistrature de la République démocratique du Congo (RDC). Nous regrettons que la cause exacte de la mort du Juge Yanyi ne soit pas connue et plusieurs versions démontrent que la mort est suspecte et les Auteurs de ce crime crapuleux risquent d'échapper à la justice. La Police a d'abord signalé à tort que le décès avait été causé par une crise cardiaque, il était sécurisé par les éléments de la Police. Le Médecin légiste avait conclu que le Juge était empoisonné. Selon le Rapport de la Contre expertise, il avait connu un choc crânien et des produits toxiques étaient trouvés dans son corps. En tout état de cause, le Juge Yanyi Ovungu, intègre et honnête, était ciblé et tué à cause de son travail.

En fait, au mois de mai, le juge Yanyi présidait un grand procès dans lequel étaient poursuivis notamment Monsieur Vital Kamerhe, le Directeur du Cabinet du Président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi. Le juge Yanyi Ovungu serait initialement décédé d'une crise cardiaque. Cependant, une autopsie a montré qu'il était mort à la suite de « coups de pointes tranchantes ou d'objets ressemblant à des couteaux, qui lui ont été projetés dans la tête », selon le ministre de la Justice Célestin Tunda Ya Kasende. Le ministre de la Justice a également déclaré qu'une enquête pour meurtre avait été ouverte.¹ Cette affaire a été rapportée par plusieurs sources médiatiques différentes.² Elle sème la désolation dans la famille biologique et toute la famille judiciaire de la République démocratique du Congo. Elle a une incidence sur l'indépendance des Juges, Procureurs, Avocats et tout le personnel judiciaire.

¹<https://africa.cgtn.com/2020/06/17/dr-congo-investigating-murder-of-judge-in-high-profile-graft-case/>
<https://www.thecable.ng/congo-presidents-chief-of-staff-sentenced-to-20-years-in-prison-for-embezzling-48m>

² <https://news.sellorbuyhomefast.com/index.php/2020/06/17/business-business-news-judge-in-landmark-congo-graft-trial-died-violent-death-says-minister/>
<https://ogunleyemightybloghelp.blogspot.com/2020/06/dr-congo-judge-died-by-being-stabbed-in.html>
<https://www.bbc.co.uk/news/world-africa-53073356>

SOUTHERN AFRICA LITIGATION CENTRE

Considérant votre rapport sur l'indépendance des juges et des avocats d'octobre 2019 dans lequel vous avez souligné l'importance du rôle des membres de l'État non seulement pour respecter l'indépendance des juges et des procureurs au cours de leur processus décisionnel, mais aussi dans la mise en place de systèmes pour assurer leur sécurité et leur protection,

Considérant en outre l'article 2-5 de la Charte universelle du juge élaborée par l'Association internationale des juges, qui stipule ce qui suit :

« Les juges doivent bénéficier d'une protection légale contre les menaces et les attaques de toute nature, qui peuvent être dirigées contre lui, tout en accomplissant ses fonctions. La sécurité physique du juge et de sa famille doit être assurée par l'État. Les mesures de protection des tribunaux doivent être mises en œuvre par l'État. »

Considérant l'article 11 des Principes fondamentaux de l'ONU sur l'indépendance du pouvoir judiciaire qui stipule que « le mandat des juges, leur indépendance, leur sécurité [...] sont suffisamment garantis par la loi.

En tant que collectif, nous vous prions de demander instamment au Gouvernement de la RDC d'enquêter et de poursuivre les auteurs de ce crime odieux et d'assurer la protection des membres de la magistrature, du Juge Yanyi et de la famille judiciaire et envisager de mettre en place des mesures pour assurer leur sécurité.

Signé par:

1. Southern Africa Litigation Centre
2. Réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme, Victimes, Témoins et Professionnels des Médias " REPRODEV"
3. Réseau de de Protection VIWINE (Victims Witness and human Rights Défenders Network) du Sud-Kivu-RDC
4. OADHERN (Observatoire Africain des Droits de l'Homme, de l'Environnement et des Ressources Natures Naturelles)
5. Le réseau de protection des défenseurs des droits de l'homme du Kasai central
6. Action des Chrétiens pour l'Abolition de la Torture
7. Action pour la Restauration de la Paix et la Justice "ARPJ"
8. Action Congolaise des Droits des Patients
9. Action Congolaise pour le Respect des Droits Humains
10. Action Contre les Violations des Droits des Personnes Vulnérables
11. Action pour le Développement de l'Enfant et de la Femme
12. Association pour les Droits de l'Homme et de l'Enfant en République Démocratique du Congo
13. Action pour le développement intégré et la promotion des droits de l'homme
14. Association des Défense des Droits de l'Homme et Assistance aux Détenus
15. Humanity New Horizon
16. Institut National Congolais des Formations internationales en Droits Humains
17. Jeunesse pour une Nouvelle Société
18. Association des Femmes Juristes Congolaises
19. Afia Mama
20. Amis De la Prison
21. Action pour la Protection des Journalistes en Afrique

SOUTHERN AFRICA LITIGATION CENTRE

22. Action d'Aide et de Protection aux Personnes Vulnérables
23. Alliance pour l'Universalité des Droits Fondamentaux
24. Carrefour des Femmes de l'Action Lève-Toi et Brille
25. Club International de Défense des Droits des Journalistes Africains pour le Développement
26. Eternel est mon Berger
27. Ecole des Défenseurs des Droits Humains
28. Fondation Bukope Mandjumba
29. Filles et Femmes en Action pour la Défense et la promotion des Droits humains
30. Fe Centre International de Formation en Droits Humains et Développement mmes des Médias pour la Justice au Congo
31. Force des Femmes pour la Promotion et la Protection des Ressources Naturelles de la République Démocratique du Congo
32. Femmes Solidaires pour la Paix et le Développement
33. Gouvernance Plus
34. Groupe de Réflexion et d'Action pour la Réconciliation et le Développement
35. Lutte Contre toutes sortes des Violences faites à la Femme
36. Restoration African Center
37. Réseau de Formation Internationale en Droits Humains et Assistance aux Filles Mères
38. Rebuild Hope for Africa
39. Réseau International des Activistes des Droits de l'Homme
40. Solidarité pour le Développement Communautaire
41. Union des Jeunes Elites pour les Droits Humains
42. Union des Volontaires Associés pour la paix et le Développement
43. Solidarité pour la Promotion sociale et la Paix
44. l'ONG ACADHOSHA du Sud-Kivu
45. La SUWE